



Le présent **contrat viandes** est passé pour la saison **AVRIL-SEPT 26** pour la distribution de viandes BIO élevées à la ferme, abattues en abattoir et emballées en laboratoire agréé réfrigéré.
Les viandes seront vendues au poids, une **caution de 20 euros** par chèque libellé à l'ordre de **L2R** est demandée lors de l'établissement du contrat, le règlement définitif sera effectué à chaque distribution en fonction du poids.

Les viandes qui ne seront pas retirées le jour de la distribution ne seront pas remplacées.

ENTRE

EARL Les Deux Rives

Mme/M.....

ET

<https://www.facebook.com/earllesdeuxrives>

Adhérent AMAP de La Crau.

	Si vous êtes absente, absent un mois ou ne souhaitez pas de livraison ce mois-là, laissez la case vide.					
1^{er} Mardi du mois	7 Avril	5 Mai	2 Juin	7 Juillet	4 Août	1 Septembre
Poulets						
Agneau Brebis						
Jeune Bovin						
Porc						
Produits cuisinés						

Signature de l'Adhérent :

À conserver par l'adhérent pour la Saison Octobre 25-Mars 26

Reçu de Mme, M.....un chèque de 20€ de caution pour l'engagement d'achat de viandes, élevées à la ferme, fournies par EARL Les Deux Rives.

AMAP de la CRAU Salon de Provence le/.../ 2026 (pour L2R)

Signature de la productrice ou de la référente :

Votre référente viande bénévole : Mme Magali Eymond – Tel. : 06 61 81 72 72